

DEPARTEMET
des VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
D'EPINAL-OUEST

Commune
D'UXEGNEY

Commune d'UXEGNEY

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2017

Commune de moins de 3.500 habitants

L'an deux mil dix-sept, le vingt-trois février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'UXEGNEY en séance publique sous la présidence de M. Philippe SOLTYS, Maire.

ETAIENT PRESENTS (16) :

MM. SOLTYS – RUGGERI – DEPRUGNEY - CLAULIN - DEMANGE BLOND - MATHIS – AUBERT -
Mmes JOUANIQUE - BARTHEL - SEYER - POUSSARDIN - MONTAIGNE - SCHERMANN -
LANGLOIS MARCHAL.

ETAIENT EXCUSES (2) : MM. GIACOMETTI - MENNEZIN

ETAIT ABSENTE (1) : Mme THIERY

M. Didier MATHIS a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, les décisions suivantes ont été prises au cours de la séance :

Le compte-rendu de la séance du 15 décembre 2017 a été adopté à l'unanimité.

01/2017 - DELEGATIONS ACCORDEES A MONSIEUR LE MAIRE AU TITRE DE L'ARTICLE 2122-22 DU CGCT

DROIT DE PREEMPTION URBAIN :

Alinéa 15 : Monsieur le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption au regard des parcelles suivantes :

Section	N°	Lieu dit, rue, quartier...	Superficie Totale		
			ha	a	ca
AA	142	Rue de la Mairie provenant de la AA N° 38 de 23 a 22 ca	00	00	33

Propriétaires : Mme SOUDIÈRE Sylvie

Localisation : 20 B rue de la Mairie à UXEGNEY

Prix de vente : 825.00 €

Acquéreur : M SOLTYS Gaspard – 20 D rue de la Mairie - à UXEGNEY

Section	N°	Lieu dit, rue, quartier...	Superficie Totale		
			ha	a	ca
ZH	54 partie (division en cours)	68 rue des Forges	00	96	95

Propriétaires : AMLOR

Localisation : 68 rue des Forges à UXEGNEY

Prix de vente : 120 000.00 €

Acquéreur : Inconnu

Section	N°	Lieu dit, rue, quartier...	Superficie Totale		
			ha	a	ca
AB Et la Maison sise	39 A DARNIEULLES	Aux Arbures Lieudit « 1175 rue de la Gare » cadastrée section AE n° 4 pour 13 a 65 ca	00	13	65

Propriétaires : M. DOILLON Bernard

Localisation : 1175 rue de la Gare à DARNIEULLES

Prix de vente : 185.000.00 €

Acquéreur : M SEIWERT Laurent et Mme DEMENGE Virginie – 34 rue Marcel Cerdan à GOLBEY 88190.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions de Monsieur le Maire.

02/2017 - INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SOUMISES A ENREGISTREMENT – CONSULTATION PUBLIQUE – SOCIETE AGRI GN VOGES SAS A GIRANCOURT 88390 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'enquête publique qui s'est déroulée du mercredi 18 janvier 2017 au jeudi 16 février 2017 inclus dans le cadre de la demande d'agrément et de mise en service d'une unité de méthanisation à GIRANCOURT.

Monsieur le Maire précise que cette enquête est rendue obligatoire par la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement. A cet effet, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette demande.

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

EMET un avis favorable à la demande d'agrément et de mise en service d'une unité de méthanisation par la société AGRI GN VOGES SAS à GIRANCOURT 88390.

CHARGE Monsieur le Maire des formalités à accomplir.

03/2017 - ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE DE PREVENTION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES VOSGES :

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 108-2 ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;

Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail ;

Vu la convention conclue entre la Mairie d'Uxegney et le Centre de Gestion des Vosges fixant les modalités d'exercice de la mission du service de médecine préventive

Vu le projet de convention d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de Gestion des Vosges en matière de médecine préventive.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter le Centre de Gestion des Vosges pour bénéficier de la prestation de médecine préventive qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif;

AUTORISE Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au Service de Médecine Préventive selon projet annexé à la présente délibération ;

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la collectivité.

04/2017 - PERSONNEL – RIFSEEP - REFORME OBLIGATOIRE DU REGIME INDEMNITAIRE – CREATION D'UN COMITE DE PILOTAGE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le RIFSEEP, ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, est le nouvel outil indemnitaire. Ce nouveau régime indemnitaire doit se substituer aux dispositifs actuels.

Afin de satisfaire aux nouvelles exigences législatives et réglementaires et faire des propositions aux élus, Monsieur le Maire propose la création d'un comité de pilotage composé de représentants des élus et de représentants du personnel communal.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DESIGNE Mmes Jocelyne BARTHEL, Angélique SEYER, Béatrice LANGLOIS, Bernadette JOUANIQUE et M. Philippe SOLTYS en qualité de représentants du Conseil Municipal.

DESIGNE MM. Jean-Louis THOMAS, Guy TONNERIEUX, Mickaël NICOLAS et Mmes Sandra SIBILLE et Isabelle BURCE en qualité de représentants du personnel communal.

DIT que le comité de pilotage pourra se faire aider d'un représentant du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges.

CHARGE le comité de pilotage de proposer avant le vote du budget primitif 2017 une réforme du régime indemnitaire qui tiendra compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans le respect des textes en vigueur.

05/2017 - SITE VICTOR PERRIN – AVENANT LA CONVENTION DE PORTAGE FONCIER AVEC L'EPF LORRAINE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention de portage foncier qui lie la commune à l'EPF Lorraine coure jusqu'au 30 juin 2017. A cette date, il est vraisemblable que les travaux de cicatrization des deux bâtiments conservés et de la cheminée ne seront pas terminés.

C'est la raison pour laquelle le bureau de l'EPFL réuni le 25 janvier dernier a agréé un projet d'avenant.

Il est proposé que l'article 2 de la convention en date du 14 mars 2008, article 1 de l'avenant, soit rédigé comme suit :

« La Commune, ou son substitué, prend l'engagement d'acquérir à l'EPFL les biens, désignés à l'article 1 de la convention du 14 Mars 2008, aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière et en particulier aux conditions de la convention précitée, au plus tard le 30 Juin 2019 sous réserve du parfait achèvement des travaux clos et couvert ».

Il est également proposé que l'article 5 de la convention initiale, article 2 de l'avenant, soit modifié de la sorte :

« Le paiement du prix de la cession, tel que défini à l'article 4 de la convention du 14 Mars 2008 et dans le respect des engagements prévus à l'article 1 du présent avenant, sera effectué sous la forme d'un remboursement en cinq annuités maximum. Toutefois, quel que soit le nombre d'annuités, le montant correspondant à la TVA sera exigible dans son intégralité à la signature de l'acte de cession de l'EPFL à la commune ».

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTÉ les termes du projet d'avenant à la convention de portage foncier liant l'EPF Lorraine et la Commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir.

CHARGE Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à Monsieur le Directeur de l'EPF Lorraine.

06/2017 - 5^{ème} VAGUE DE LABELLISATION ECOQUARTIER – DEPOT D'UNE CANDIDATURE POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT SUR LE SITE VICTOR PERRIN A UXEGNEY :

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le programme de reconversion de la friche industrielle Victor Perrin pourrait être éligible au label Ecoquartier porté par le Ministère du Logement et de l'Habitat Durable.

La première étape de cette procédure de labellisation est le dépôt des candidatures avant le 27 mars prochain.

Monsieur le Maire précise que cette labellisation pourrait constituer un atout supplémentaire, au regard du projet communal voulu résolument qualitatif, pour convaincre des investisseurs de s'engager aux côtés de la commune pour la réalisation des aménagements souhaités.

Après avoir pris connaissance de la circulaire préfectorale relative à la 5^{ème} vague de labellisation Ecoquartier,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

EMET un avis favorable au dépôt d'un dossier de candidature pour la labellisation Ecoquartier du projet d'aménagement du site des fils de Victor Perrin à Uxegney

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la charte à intervenir.

07/2017 - LOTISSEMENT « POIRIER L'OURS » – CONVENTION DE RETROCESSION DE LA VOIRIE ET DES EQUIPEMENTS COMMUNS :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande des propriétaires en indivision de la voirie et des équipements communs du lotissement « Poirier l'Ours » concernant la signature d'une convention de rétrocession après achèvement des travaux de la voirie et des équipements communs.

Il précise que cette rétrocession interviendra sur décision expresse du Conseil Municipal après réception des dits équipements lorsque les travaux prévus seront exécutés et la conformité de ceux-ci contrôlée.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention de rétrocession.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE les termes du projet de convention de rétrocession de la voirie et des équipements communs pour le lotissement « Poirier l'Ours ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec les propriétaires concernés en indivision.

08/2017 - DEMANDE D'ACQUISITION EMANANT DE MONSIEUR YURTSEVEN MUSTAPHA CONCERNANT UNE BANDE DE TERRAIN COMMUNAL SITUÉE RUE DE LA CROIX :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier émanant de Monsieur YURTSEVEN Mustapha demeurant à UXEGNEY – 7 rue de la Croix – concernant l'acquisition d'une bande de terrain communal pour permettre une extension du garage de son pavillon d'habitation.

Pour la réalisation de cette extension, Monsieur YURTSEVEN aurait besoin que la commune accepte de lui céder une surface approximative de 11,64 m², selon ses calculs, de l'aire de jeu située au carrefour de la rue de la Croix et de la rue des Marbriers.

Monsieur le Maire précise que l'intéressé prendrait à sa charge le bornage et le déplacement de la clôture.

Vu l'estimation de France Domaine,

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE le principe d'une cession de la surface nécessaire à l'extension du garage de Monsieur YURTSEVEN concernant une surface approximative de 11,64 m².

DIT que les frais de bornage, de démontage et de déplacement de la clôture existante ainsi que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

FIXE le prix de cession à 35 € le m² :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le compromis de vente ainsi que l'acte de vente à intervenir.

09/2017 - CAE – RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES EN DATE DU 30 DECEMBRE 2016 :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) de la Communauté d'Agglomération d'Epinal réunie le 30 décembre 2016.

Celui-ci est venu répondre positivement à l'attente de plusieurs communes dont celle d'Uxegney concernant la demande de réexamen du montant de l'attribution de compensation en lien avec la perte du FDPTP à partir de 2016.

La CLETC a proposé pour Uxegney une augmentation à compter de 2016 et de manière pérenne de l'attribution de compensation de 24.649 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VU l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

EMET un avis favorable au rapport émis par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) de la Communauté d'Agglomération d'Epinal en date du 30 décembre 2016.

CHARGE Monsieur le Maire de notifier la présente décision à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

10/2017 - VENTE D'ANCIEN MOBILIER SCOLAIRE A LA COMMUNE DE CHAUMOUSEY :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n° 60/2016 du 06 juillet 2016 par laquelle il avait décidé la vente du mobilier scolaire entreposé dans le bâtiment Hanclot aux conditions suivantes :

- Table double : 30 €
- Table + chaise : 15 €
- Armoire d'école : 30 €

Il précise que la commune de CHAUMOUSEY souhaite se porter acquéreur de 18 ensembles table + chaise vendues au prix unitaire de 15 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE la vente de 18 ensembles table + chaise à la commune de CHAUMOUSEY.

FIXE le prix de cession à 270 €.

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en recouvrement de la somme correspondante.

11/2017 - POLITIQUE ADOS – PARTICIPATION DES FAMILLES :

Il est rappelé aux élus que par délibération n° 74/2016 du 05 octobre 2016, le Conseil Municipal avait fixé le montant de la participation demandée aux familles dans le cadre de la politique Ados pour les sorties à EUROPA PARK s'élève à 38 €.

Monsieur le Maire fait savoir que le prix unitaire du tarif groupe est passé à 40 € au premier janvier et propose de revaloriser dans les mêmes proportions le montant de la participation demandée aux familles. Il précise qu'une sortie est prévue en fin d'année.

A la demande de Mickaël NICOLAS, responsable du service jeunesse, il est également proposé de revaloriser de 50 € à 55 €/jour la participation des familles pour les camps ados pour tenir compte de l'augmentation du coût de l'hébergement et des activités. Deux sont prévus en 2017, un camp hiver et un camp été.

Sur proposition de Monsieur le Maire
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE ainsi qu'il suit la participation des familles pour les activités ados :

- Sortie Europa Park : 40 €.
- Camps Ados : 55€/jour.

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en recouvrement des sommes dues.

12/2017 - TARIFS PUBLICITES BULLETINS MUNICIPAUX D'INFORMATION :

Sur proposition de la commission information et communication,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE ainsi qu'il suit les tarifs des publicités pour les bulletins d'information communale :

- Petit format, 1/8^{ème} de page : _____ 65 €
- Moyen format, 1/4 de page : _____ 105 €
- Grand format, 1/2 page : _____ 150 €

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en recouvrement des sommes correspondantes auprès des annonceurs des bulletins d'information communale.

13/2017 - LISTE DES DEPENSES A IMPUTER SUR LE COMPTE 6232 « FETES ET CEREMONIES » :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame le Receveur Municipal a invité la collectivité à détailler, dans le cadre d'une délibération, les secteurs de dépense à imputer sur le compte 6232 « Fêtes et Cérémonies ». Faute de délibération, les mandats seront désormais rejetés.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'imputer les dépenses suivantes sur le compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » :

- Les dépenses liées aux diverses cérémonies à caractère festif (concours fleurissement, illuminations, fête patronale, vœux, inaugurations, ...)
- Les dépenses liées à des événements familiaux (décès ...)
- Les dépenses liées aux cérémonies à caractère officiel (8 mai, 11 novembre, 4 décembre, 14 juillet ...)
- Les dépenses liées aux manifestations sportives (cyclo-cross, marches ...)
- Les dépenses liées aux cérémonies en faveur des agents de la commune (arbre de Noël, naissances, départ à la retraite ...)
- Frais de restauration d'invités à titre exceptionnel ;

14/2017 - BUDGET COMMUNAL - PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION 2016 :

Comme suite à la présentation du compte de gestion dressé par le receveur municipal, sur proposition de son Maire,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECLARE que le Compte de Gestion 2016, visé et certifié conforme par l'ordonnateur,
n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ARRETE le Compte de Gestion ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT :

Résultat reporté au 31.12.2015 _____	843.023,37 €
Total des dépenses de l'exercice _____	1.982.104,07 €
Total des recettes de l'exercice _____	1.877.084,14 €
Résultat de l'exercice 2016 _____	- 105.019,93 €
Résultat d'exécution au 31.12.2016 _____	738.003,44 €

INVESTISSEMENT :

Résultat d'exécution au 31.12.2015 _____	- 2.747,62 €
Total des dépenses de l'exercice _____	817.223,49 €
Total des recettes de l'exercice _____	1.155.613,38 €
Résultat de l'exercice 2016 _____	338.389,89 €
Résultat d'exécution au 31.12.2016 _____	335.642,27 €

15/2017 - BUDGET COMMUNAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 :

Le Maire en exercice, Monsieur Philippe SOLTYS s'est retiré durant le délibéré,
Après lecture des chiffres relatifs à l'exécution du budget primitif 2016 de la commune et
des décisions modificatives s'y rattachant,
Sur proposition de Mme Régine POUSSARDIN, premier adjoint,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le Compte Administratif 2016,

ARRÊTE le Compte Administratif ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT :

Résultat reporté au 31.12.2015 _____	843.023,37 €
Total des dépenses de l'exercice _____	1.982.104,07 €
Total des recettes de l'exercice _____	1.877.084,14 €
Résultat de l'exercice 2016 _____	- 105.019,93 €
Résultat d'exécution au 31.12.2016 _____	738.003,44 €

INVESTISSEMENT :

Résultat d'exécution au 31.12.2015 _____	- 2.747,62 €
Total des dépenses de l'exercice _____	817.223,49 €
Total des recettes de l'exercice _____	1.155.613,38 €
Résultat de l'exercice 2016 _____	338.389,89 €
Résultat d'exécution au 31.12.2016 _____	335.642,27 €

16/2017 - BUDGET LOTISSEMENT - COMPTE DE GESTION 2016 :

Comme suite à la présentation du compte de gestion dressé par le receveur municipal, sur
proposition de son Maire, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECLARE que le Compte de Gestion 2016 Lotissement, visé et certifié conforme par
l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ARRETE le Compte de Gestion ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT :

Résultat reporté au 31.12.2015 _____	112.131,67 €
Total des dépenses de l'exercice _____	151.517,53 €
Total des recettes de l'exercice _____	39.385,86 €
Résultat de l'exercice 2016 _____	-112.131,67 €
Résultat d'exécution au 31.12.2016 _____	0,00 €

INVESTISSEMENT :

Résultat d'exécution au 31.12.2015 _____	- 28.301,76 €
Total des dépenses de l'exercice _____	5.542,05 €
Total des recettes de l'exercice _____	33.843,81 €
Résultat de l'exercice 2016 _____	28.301,76 €
Résultat d'exécution au 31.12.2016 _____	0,00 €

17/2017 - BUDGET LOTISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 :

Le Maire en exercice, Monsieur Philippe SOLTYS s'est retiré durant le délibéré,
Après lecture des chiffres relatifs à l'exécution du budget primitif 2016 du lotissement communal et des décisions modificatives s'y rattachant,
Sur proposition de Mme Régine POUSSARDIN, premier adjoint,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le Compte Administratif 2016 du budget lotissement,
ARRÊTE le Compte Administratif ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT :

Résultat reporté au 31.12.2015 _____	112.131,67 €
Total des dépenses de l'exercice _____	151.517,53 €
Total des recettes de l'exercice _____	39.385,86 €
Résultat de l'exercice 2016 _____	-112.131,67 €
Résultat d'exécution au 31.12.2016 _____	0,00 €

INVESTISSEMENT :

Résultat d'exécution au 31.12.2015 _____	- 28.301,76 €
Total des dépenses de l'exercice _____	5.542,05 €
Total des recettes de l'exercice _____	33.843,81 €
Résultat de l'exercice 2016 _____	28.301,76 €
Résultat d'exécution au 31.12.2016 _____	0,00 €

18/2017 - CREATION BUDGET ANNEXE – AMENAGEMENT SITE DES FILS DE VICTOR PERRIN :

Dans le cadre de la reconversion de l'ancienne friche industrielle des Fils de Victor Perrin, le projet d'aménagement communal étant sur le point d'entrer dans une phase opérationnelle, Monsieur le Maire propose dès à présent la création d'un budget annexe pour cette vaste opération d'aménagement.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE la création d'un budget annexe pour la reconversion de l'ancienne friche industrielle des Fils de Victor Perrin.

CHARGE Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à Mme Le Receveur Municipal.

19/2017 - AMENAGEMENT DE L'IMPASSE DE LA RUE DES FORGES – DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA REGION ALSACE-CHAMPAGNE-ARDENNE-LORRAINE ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le montant des crédits inscrits au budget primitif 2016 pour le programme d'aménagement de l'impasse de la rue des Forges et rappelle que ceux-ci étaient insuffisants du fait d'estimations erronées et propose de solliciter à nouveau les co-financeurs sur la base de la nouvelle estimation des travaux.

Il rappelle qu'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage a été signée avec le SIADU pour les travaux relatifs à l'assainissement.

Sur proposition de son Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ANNULE ses demandes de subventions au titre des crédits 2016

DECIDE de la réalisation en 2017 du programme d'aménagement de l'impasse de la rue des Forges : trottoirs, éclairage public, bande de roulement, assainissement.

ARRETE le montant prévisionnel du programme à 54.000,00 € H.T.,

PRECISE que le programme ne fait pas l'objet d'un financement au titre de la D.E.T.R.,

SOLLICITE à cet effet l'aide financière de la Région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine au titre du plan régional de soutien à l'investissement et du Conseil Départemental des Vosges :

ETABLIT le plan de financement comme suit :

Autofinancement _____ 33.020,00 €

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES : taux 12 %

Dépense éligible : 54.000,00 € H.T. _____ 6.480,00 €

REGION : taux 20 %

Dépense éligible : 35.000,00 € H.T. _____ 7.000,00 €

SIADU : remboursement de 100 % des dépenses d'assainissement _____ 7.500,00 €

PRECISE que les travaux seront réalisés en 2017 et que les crédits sont inscrits au budget primitif 2017.

20/2017 - TRAVAUX DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX 2017-2018 AU TITRE DE L'ACCESSIBILITE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FSIL :

Monsieur le Maire rappelle le Conseil Municipal que la commune s'est engagée sur un agenda d'accessibilité pour la mise aux normes des bâtiments communaux sur 3 ans, de 2016 à 2018. Monsieur le Maire précise que par délibération n° 47/2016 du 02 Juin 2016, le Conseil Municipal s'est engagé à réaliser sur l'exercice 2017 les tranches de travaux 2017 et 2018.

Il précise que ces travaux sont potentiellement éligibles au Fonds de Soutien à l'Investissement Local.

Sur proposition de son Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la réalisation des travaux d'accessibilité des bâtiments communaux prévus à l'AD'Ap pour les années 2017 et 2018 pour un montant de 70.857,00 € H.T., 85.028,40 € TTC.

SOLLICITE à cet effet l'aide financière de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local :

ETABLIT le plan de financement comme suit :

Autofinancement _____ 42.514,00 €

F.S.I.L. : taux 40 %

Dépense éligible : 70.857,00 € H.T. _____ 28.343,00 €

PRECISE que les travaux seront réalisés en 2017 et que les crédits seront inscrits au budget primitif 2017

21/2017 - RECONVERSION FRICHE INDUSTRIELLE DES FILS DE VICTOR PERRIN – PROGRAMME D'AMENAGEMENT TRANCHE 1 :

Monsieur le Maire rappelle le Conseil Municipal les nombreux échanges et séances de travail portant sur la question de la reconversion de la friche industrielle des Fils de Victor Perrin. Il précise que la commune sera en capacité d'acquérir cette plateforme de 5,5 ha dès la fin des travaux de cicatrization de la cheminée et des deux bâtiments conservés qui doivent débiter au printemps, en tout état de cause avant la fin de l'année 2017.

Monsieur le Maire précise que la commune dispose de l'avant-projet détaillé pour la première tranche des travaux aménagements de cette ancienne friche industrielle sous portage foncier de l'EPF Lorraine. Ceux-ci consisteront après acquisition à la réalisation des dessertes pour permettre la cession de plusieurs lots, étape incontournable pour la création d'un éco-quartier que les élus appellent de leurs vœux, mêlant économie, services et habitat.

Sur proposition de son Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la réalisation de la première tranche de travaux d'aménagement de la plateforme des Fils de Victor Perrin pour un montant de 1.026.000,00 € H.T.

SOLLICITE à cet effet l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux ainsi que du Contrat de Ruralité :

ETABLIT le plan de financement comme suit :

Emprunt _____ 205.200,00 €

D.E.T.R. : taux 40 %

Dépense éligible : 1.026.000,00 € H.T. _____ 410.400,00 €

Contrat de Ruralité : taux 40 %

Dépense éligible : 1.026.000 € H.T. _____ 410.400,00 €

PRECISE que les travaux débiteront en 2017 et que les crédits seront inscrits au budget primitif 2017.

S'ENGAGE à augmenter d'autant sa part d'autofinancement si le montant des aides attribuées était différent du montant des aides attendues.

22/2017 - AUTORISATION DE REAMENAGEMENT D'UN CONTRAT DE PRET INITIALEMENT CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a sollicité de la Caisse des Dépôts, qui a accepté, le réaménagement du Contrat de Prêt n° 5061942 d'un montant initial de 1,3 M € pour la construction de l'ensemble Groupe

Scolaire/Médiathèque selon de nouvelles caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt Réaménagée détaillées à ladite Annexe.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé sur le réaménagement susvisé, est appelée à délibérer en vue d'autoriser le réaménagement du Contrat de Prêt précité.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le réaménagement du Contrat de Prêt référencé n° 5061942 d'un montant initial de 1,3 M € pour la construction de l'ensemble Groupe Scolaire/Médiathèque à UXEGNEY pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts, et dont les caractéristiques financières figurent à l'Annexe précitée jointe à la présente délibération.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée à compter de la date d'effet du ou des Avenants constatant le réaménagement et jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues.

Les dispositions de l'avenant se substituent à celles du Contrat de Prêt initial sans qu'il y ait toutefois novation des obligations qui en résultent ; les autres clauses et conditions du Contrat de Prêt non modifiées par l'avenant demeurent valables et en vigueur jusqu'à l'expiration ou la résiliation de ceux-ci.

A cet effet, le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer seul l'avenant de Réaménagement qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et la Commune d'UXEGNEY.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

INTERCOMMUNALITE : Monsieur le Maire donne la parole aux délégués communaux et communautaires dans les différents syndicats et se félicite que la quasi-totalité des comptes rendus soient désormais transmis au Conseil sous forme dématérialisée.

Denis DEPRUGNEY informe ses collègues de l'envoi prochain du tableau des permanences électorales pour les quatre scrutins 2017.

Evelyne SCHERMANN s'étonne du dépôt d'une nouvelle poubelle par le SICOVAD d'un format « réduit » et à un nom qui n'est pas le sien. ***Bienvenu RUGGERI s'engage à passer au plutôt et à faire remonter l'information au syndicat.***

Evelyne SCHERMANN souhaite connaître la raison d'être du panneau d'information situé en face de chez elle à l'entrée du site Victor Perrin. ***Denis DEPRUGNEY précise qu'il s'agit de la déclaration préalable pour l'installation d'une antenne relais Orange dans la cheminée de l'ancienne usine.***

Walter BLOND dresse un rapide compte-rendu de la séance du CCAS organisée la veille et précise que la liste des bénéficiaires va subir du changement avec l'exclusion dans un premier temps de trois familles.

Bienvenu RUGGERI informe le Conseil de la pose des luminaires impasse de la rue des Forges et s'étonne que le Pays ne soit toujours pas intervenu pour la réparation du panneau d'information endommagé à proximité de la maison à feu.

Régine POUSSARDIN dresse un rapide compte-rendu du dernier conseil école élémentaire. Une légère baisse des effectifs est prévue pour la prochaine rentrée, mais rien d'inquiétant.

Régine POUSSARDIN se fait l'écho de résidents du pré fleuri qui ne comprennent pas qu'ils ne bénéficieront pas, pour l'instant au moins, de l'arrivée de la fibre optique. Un sujet qui suscite un large débat au sein du Conseil. Un consensus est trouvé autour de la nécessité pour la commune de réaliser une information à l'ensemble des Ursiniens afin de leur expliquer les tenants et aboutissants de ce dossier.

Bernadette JOUANIQUE estime que dans le cadre de l'opération de nettoyage des buissons rue d'Epinal, les employés municipaux auraient pu nettoyer les trottoirs.

Bernadette JOUANIQUE souligne la dangerosité du plan incliné d'accès au sous-sol de la salle Fernand-Durin et demande si celle-ci sera équipée d'une rambarde. **Ce sera le cas.**

Sylvain DEMANGE signale le piège que constitue la plaque installée dans le virage de Domèvre. **Les travaux réalisés par la Lyonnaise des Eaux ne sont pas achevés et devraient l'être ces jours-ci suite à un appel de Monsieur RUGGERI.**

Nicolas AUBERT demande à M. le Maire d'intervenir auprès du pays d'Epinal pour empêcher les véhicules d'emprunter les bords du canal. Monsieur le Maire rappelle qu'il est intervenu à plusieurs reprises déjà sans succès et qu'il ne compte le faire à nouveau.

Gérard CLAULIN estime que les anciens tonneaux VP délabrés en face de l'école maternelle, devant la maison PAONESSA ne donnent pas une très belle image de la commune. Monsieur le Maire s'est déjà entretenu de ce sujet avec les propriétaires et y retournera à nouveau.

Jocelyne BARTHEL informe ses collègues de l'envoi imminent d'une convocation pour les membres de la commission des finances pour traiter de la question des subventions aux associations 2017.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire lève la séance à 23h00.

A UXEGNEY, le 27 Février 2017
Le Maire,
Philippe SOLTYS

